

Modèle de contributions relatives aux propositions pour financer la gestion forestière durable

Date limite de soumission: 31 décembre 2008

À adresser au secrétariat du FNUF unff@un.org ou par télécopie au +1- 917-367-3186

La réunion du Groupe spécial d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts pour «développer des propositions pour le développement d'un mécanisme financier/approche portfolio/réseau financier volontaire mondial pour les forêts» qui s'est tenue du 10 au 14 novembre 2008, à Vienne, en Autriche, a été convoquée par la résolution 2007/40 du Conseil économique et social, en vue d'élaborer des propositions à examiner lors de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (20 avril – 1 mai 2009, au Siège de l'ONU, à New York).

Les experts du Groupe spécial d'experts ont exprimé leur soutien à deux propositions clés: a) la création d'un fonds distinct consacré ou affecté à la mise en œuvre de la gestion forestière durable; et b) le développement d'un mécanisme de facilitation pour contribuer à mobiliser les fonds existants et nouveaux pour la gestion forestière ⁽¹⁾. Pour élaborer ces deux concepts, les experts recommandent que les États Membres et les grands groupes soient invités à fournir des contributions écrites concernant leurs points de vue quant à ces deux propositions.

Veillez donner les points de vue de votre État Membre ou grand groupe en répondant aux questions suivantes (veuillez ne soumettre qu'une seule réponse par État Membre ou organisation de grand groupe). Une réponse détaillée à ces questions serait appréciée. Nous vous prions de limiter votre contribution à un **maximum de 5 pages**.

1. Sur la base de la formulation du Groupe spécial d'experts ⁽²⁾, votre État Membre ou grand groupe a-t-il une préférence pour un fonds mondial consacré aux forêts ou un mécanisme de facilitation pour le financement de la gestion forestière durable? La solution préférée est-elle (cochez une possibilité):
 - a. Fonds mondial consacré aux forêts : XXX
 - b. Mécanisme de facilitation
 - c. Les deux
 - d. Autre mécanisme (précisez) _____

2. Quels sont, selon vous, les éléments essentiels de votre choix? (Sélectionnez autant de possibilités que vous le souhaitez):
 - a. **Ampleur et structure** : Le Fonds Mondial pour les Forêts, ouvert à tous les types de forêts, et prenant en compte les spécificités régionales (par exemple les ressources forestières du Sahel) devra disposer d'une structure légère.

¹ Paragraphes 64-73 du rapport de synthèse de la présidence du Groupe spécial d'experts en vue de développer des propositions pour le développement d'un mécanisme financier/approche portfolio/réseau financier volontaire mondial pour les forêts.

² Le Groupe spécial d'experts est généralement d'avis que l'approche portfolio (décrite comme étant la satisfaction des divers besoins de financement de la gestion forestière durable par un éventail de sources) existe déjà, verse de nombreuses allocations et doit se poursuivre à l'avenir. (Paragraphe 60 du rapport de synthèse de la présidence.)

b. Gouvernance et gestion :

Le Fonds Mondial pour les Forêts doit être géré par une structure légère, qui peut être intégrée au Secrétariat du Forum des Nations Unies pour les Forêts. Il est vivement souhaité que ce fonds réponde aux critères ou principes suivants :

- Accessibilité facile, y compris par les pays à faibles capacités ;
- Transparence dans la mobilisation et la gestion ;
- Flexibilité ;
- Non assorti de conditions et barrières (par exemple le cofinancement en espèce) de nature à limiter l'accès aux pays en développement ;

Par ailleurs, les ressources de ce fonds devraient être accessibles aux communautés, à l'image des ressources du Programme de Micro Financement (PMF) du FEM.

c. Sources des ressources financières : Le Fonds Mondial pour les Forêts doit être ouvert à toutes les sources de financement, notamment les financements publics, privés, les apports des associations philanthropiques, etc.

d. Types d'activités couvertes :

Le Fonds Mondial pour les Forêts couvrira tous les types de forêts et ressources forestières, y compris dans les pays à faible couvert forestier. Il portera sur le financement de toutes les activités concourant à la gestion durable des ressources forestières, à savoir :

- Les activités d'aménagement des forêts (connaissance et inventaire des ressources forestières, élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts, etc) ;
- La conservation et protection des forêts ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et technologiques des acteurs (y compris ceux de la société civile) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des politiques forestières nationales
- Le suivi de la dynamique des ressources

e. Responsabilité, mécanismes d'évaluation et suivi :

Le Secrétariat du Forum des Nations Unies pour les Forêts devra assurer la responsabilité générale de gestion du fonds. Les pays bénéficiaires doivent être associés dans le suivi et l'évaluation.

f. Autres éléments?

Le Fonds Mondial pour les Forêts s'adaptera aux priorités de développement définies par les pays bénéficiaires à travers leurs Programmes Forestiers Nationaux ou tout autre document de politique ou de stratégie national de référence.

3. Comment votre solution préférée serait-elle liée aux autres mécanismes et sources de financement de la forêt, notamment le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF)?

Le Partenariat de Collaboration sur les Forêts apportera un soutien au Secrétariat du FNUF par une meilleure coordination des sources de financement de la gestion durable des forêts.

4. Quelles difficultés la création de l'une des solutions préférées permettrait-elle de résoudre?

La création d'un Fonds spécifique aux forêts (Fonds Mondial pour les Forêts) permettra d'accroître les possibilités de financement des actions d'aménagement des forêts, bénéficiant de peu d'intérêts au stade actuel.

5. Quels autres mécanismes et sources de financement existants ou nouveaux pourraient être utilisés pour mettre en œuvre la gestion forestière durable, les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts?

En plus du Fonds Mondial pour les Forêts, les mécanismes et sources de financement suivants peuvent être mis à profit pour la gestion durable des forêts : Les trois Conventions Post Rio (Convention sur la Lutte Contre la Désertification, Convention pour la Biodiversité et la Convention sur les Changements Climatiques), l'initiative REDD, etc. Par ailleurs, une fenêtre spécifique à l'aménagement des forêts peut ouverte au niveau du FEM.

6. Autres points de vue et suggestions?